CONSENTEMENT POUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION ET À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

?

Si votre époux, votre conjoint de fait, vos enfants âgés de 16 ans ou plus ou toute autre personne(s) dont l'information pourrait être contenue dans les dossiers demandés acceptent de communiquer leurs renseignements aux dossiers au représentant désigné, ils doivent signer dans l'espace prévu à cet effet. Les renseignements qui concernent des personnes mineures ne seront communiqués qu'avec le consentement des deux parents ou sur présentation d'une ordonnance valide d'un tribunal canadien selon laquelle le demandeur est autorisé à les obtenir. L'obtention du consentement de toutes les parties permettra à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) de communiquer ces renseignements et vous permettra d'obtenir plus d'information en réponse à votre demande.

Seules les signatures manuscrites originales à l'encre bleue seront acceptées. Les signatures manquantes pourraient retarder le traitement de la demande.

1. Information sur le représentant désigné

Nom(s) de famille		Adresse	
Prénom		Ville	Province/territoire
Firme/organisation		Pays	Code postal
Numéro de téléphone	Autre numéro de téléphone	Adresse courriel	

2. Information sur le demandeur

Nom de famille		
Prénom		
Date de naissance (AAAA-MM-JJ)		
Signature (à l'encre bleue)	Date (AAAA-MM-JJ)	

2.1 Information sur l'autre personne

Nom de famille		
Prénom		
Date de naissance (AAAA-MM-JJ)		
Signature (à l'encre bleue)	Date (AAAA-MM-JJ)	
Relation avec le demandeur		

2.2 Information sur l'autre personne

Nom de famille		
Prénom		
Date de naissance (AAAA-MM-JJ)		
Signature (à l'encre bleue)	Date (AAAA-MM-JJ)	
Relation avec le demandeur		

2.3 Information sur l'autre personne

Nom(s) de famille		
Prénom		
Date de naissance (AAAA-MM-JJ)		
Signature (à l'encre bleue)	Date (AAAA-MM-JJ)	
Relation avec le demandeur		

Ce consentement est valide un an à partir de la date apposée à droite de la signature du demandeur.

L'information fournie permet à IRCC de consigner le consentement à la communication de renseignements personnels à un représentant désigné en réponse à une demande d'AIPRP. Elle est recueillie en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'accès à l'information et* du paragraphe 8(1) et de l'article 13 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle est requise pour valider votre consentement. Cette information pourrait être utilisée à l'interne, à des fins de traitement de la demande d'AIPRP, de planification et d'évaluation. Elle pourrait aussi être utilisée lors de consultations avec d'autres institutions gouvernementales et institutions d'enquêtes du Commissariat à l'information et du Commissariat à la protection de la vie privée de même que dans le cadre de révisions judiciaires. La loi vous confère des droits d'accès, de modification et de protection de vos renseignements personnels. Si vous avez des inquiétudes au sujet de la gestion de vos renseignements, vous pouvez déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Le processus de gestion est décrit à la page « Fichiers de renseignements personnels ordinaires », section « Demandes en vertu de la *Loi sur la l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* » (POU 901) du site Info Source.

INSTRUCTIONS POUR LE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT D'AIPRP

Soumettre un formulaire de consentement dûment rempli avec votre demande aide à prévenir des retards.

Deux étapes simples à suivre

Section 1 - Fournir l'information sur le demandeur

Section 2 - Fournir l'information sur la personne pour laquelle les renseignements sont demandés (membres de la famille, époux(se), enfants).

Le formulaire permet d'inclure jusqu'à 4 personnes.

Le formulaire de consentement est valide pour un an

Le même formulaire de consentement peut être soumis plus d'une fois.

Information requise

Consentement pour enfants de moins de 16 ans

Les deux parents doivent donner l'approbation de divulguer l'information sur leur enfant de moins de 16 ans. Fournir l'information sur votre enfant mineur dans la section 2. Leur signature n'est pas requise sur le formulaire.

- S'assurer que le formulaire soit signé par les deux parents ou
- Soumettre séparément les formulaires des parents tout en précisant l'information de l'enfant mineur sur chaque formulaire, ou
- Soumettre un formulaire signé par un des parents et un document récemment émis par une cour judiciaire canadienne (Entente de garde).

Signature et Date

Pour se protéger contre des formulaires frauduleux, seules les signatures originales faites **à l'encre bleue** seront acceptées. Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.
S'assurer que le demandeur inscrive **la date** de la signature.

Conseils de numérisation pour les demandes en ligne

Une numérisation couleur de bonne résolution (**300 ppp** ou plus) ou **une photo rapprochée et bien éclairée** du formulaire facilitera son acceptation.